

Directives de sélection pour le saut à ski

Pour la participation aux Championnats de vol à ski

à Tauplitz/Bad Mitterndorf (AUT), du 26. au 28 janvier 2024

1. Nombre de participants/quotas

Conformément au règlement de la FIS, le nombre maximal de participants est défini comme suit:

- ▷ six athlètes plus le tenant du titre du dernier Championnat du Monde
- ▷ Par Épreuve, un maximum de quatre compétiteurs peuvent prendre le départ, plus le tenant du titre des derniers championnats du monde.

2. Sélections

2.1. Dispositions générales

La décision finale concernant la sélection relève du ressort exclusif de la Commission de sélection. Les sélections sont basées en priorité sur les résultats ; en complément, la courbe de forme de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur, ainsi que l'âge et l'état de santé de l'athlète sont pris en compte. Si la planification des compétitions devait être adaptée en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des critères de sélection.

2.2. Compétitions de sélection

Les compétitions de la Coupe du monde et du Continental Cup entre novembre 2023 et janvier 2024 comptent comme compétitions de sélection.

Les compétitions de janvier 2024 sont alors davantage prises en compte (courbe de forme).

2.3. Critères de sélection

Légende

CdM Coupe du monde FIS
COC Coupe continentale FIS

Individuel

CdM	1 x rang 1 à 10	ou
	2 x rang 11 à 20	ou
	3 x rang 21 à 30	ou

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

GOLD PARTNER

Audi

MEDIA PARTNER

SRG SSR

EQUIPMENT PARTNER

SRG

DESCENTE

odlo

Equipe

La sélection d'une équipe n'est possible qu'à condition que 2 athlètes au minimum aient été sélectionnés. Un troisième et quatrième athlète peuvent réussir la sélection pour la compétition par équipe en remplissant les critères suivants :

CdM	1x rang 11 à 30	ou
COC	1x rang 1 à 8	

La participation du troisième et quatrième sauteur aux compétitions en individuel est décidée sur place.

Clause médicale

En cas de problèmes médicaux pendant la période de sélection, une solution spéciale peut être trouvée pour les athlètes d'élite ayant un potentiel de médaille.

L'atteinte des critères de sélection n'entraîne pas automatiquement une sélection pour les championnats du monde de vol à ski à Tauplitz/Bad Mitterndorf 2024.

2.4. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection, composée des personnes suivantes :

- ▷ Directrice Ski Nordique
- ▷ Chef Saut à ski et Combiné nordique
- ▷ Entraîneur en chef saut à ski hommes

La ou le médecin compétent du service médico-sportif peut être consulté/e.

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.5. Date de sélection

Lundi 22 janvier 2024

3. Publication des sélections

La décision finale relative aux sélections est communiquée comme suit :

- ▷ à l'intérieur de la Fédération (athlètes, staff, Direction, Présidium, Ski-Pool, entreprises Pool, associations régionales), par la Directrice Ski Nordique.
- ▷ À l'externe (médias) par le Responsable Communication.

Worblaufen, octobre 2023

Swiss-Ski



Guri Knotten
Directrice Ski Nordique



Joel Bieri
Chef Saut à ski et
Combiné nordique